

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00211

**ENGAGEMENT D'UN PLAN DE PAYSAGE AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS
«PLAN DE PAYSAGE 2018»**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180514-D20180021110-AR

DATE D'AFFICHAGE :20180621

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

ENGAGEMENT D'UN PLAN DE PAYSAGE AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS «PLAN DE PAYSAGE 2018»

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire lance l'édition 2018 de l'appel à projets plans de paysage. Cet appel à projets a pour ambition d'aider les collectivités à construire les paysages de demain dans le respect des identités et de relever, au niveau local, tous les défis des transitions. Le plan de paysage est un outil au service de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire de qualité.

Saint-Etienne Métropole s'engage dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) dont la prescription est prévue en Conseil Métropolitain au mois d'octobre 2018.

Dans ce cadre, il est prévu de lancer une consultation pour une étude paysagère qui doit comprendre :

- un diagnostic / état des lieux paysager,
- une identification des enjeux paysagers du territoire métropolitain : dynamiques paysagères, acteurs d'évolution, atouts et faiblesses,
- une formulation des objectifs en matière de qualité paysagère à intégrer dans le projet (PADD) du PLUi,
- des propositions d'actions à engager à court, moyen et long terme, avec des orientations et prescriptions directement traduisibles dans le PLUi (OAP, règlement).

Les objectifs et les contenus des deux démarches, volet paysager du PLUi et appel à projet plan de paysage, se rejoignent :

- identifier les enjeux et défis propres du territoire stéphanois, avec de nombreuses démarches engagées et à poursuivre,
- la méthode d'élaboration du PLUi : une organisation en mode projet, des instances et des groupes de travail avec les élus, une animation d'ateliers participatifs avec les élus et partenaires, ainsi qu'une concertation, font partie des attendus de la démarche plan de paysage,
- la concordance des plannings dans l'enchaînement des différentes phases : diagnostic, projet et traduction réglementaire/actions.

Saint-Etienne Métropole souhaite donc inscrire l'étude paysagère nécessaire pour l'élaboration de son PLUI dans le cadre de l'appel à projets plan de paysage. Celui-ci constitue une opportunité pour engager un véritable projet de paysage fédérateur au bénéfice du territoire, en profonde mutation urbaine et économique, avec un fort enjeu revalorisation globale et de changement d'image.

Le paysage en tant que support de projets contribuera à une approche fédératrice à travers la mise en œuvre des éléments identitaires. L'approche paysagère fait appel à des outils de perception visuelle (photo, images, graphisme) facilitante pour appréhender collectivement le cadre de vie, et pour la construction du projet de PLUi.

Les modalités de soutien de l'Etat aux lauréats sont :

- une participation financière du ministère à hauteur de 30 000 € pour l'étude du plan de paysage,
- un accompagnement technique par l'Etat et ses directions DDT et DREAL,
- une visibilité et une reconnaissance de son plan de paysage et, à travers lui, des enjeux et projets de revalorisation du territoire,
- une intégration au « Club plan de paysage » qui regroupe les 77 lauréats des appels à projets précédents au niveau national, et assure la valorisation des projets en lien avec les collectivités.

Le calendrier prévu est le suivant :

- avant le 29 juin 2018 : dépôt du dossier de candidature de la collectivité accompagnée d'une délibération d'engagement à réaliser un plan de paysage,
- 26 septembre 2018 : première sélection des candidatures,
- octobre /novembre 2018 : désignation des 15 lauréats au niveau national,
- chacun des lauréats réalise alors les études pour son plan de paysage, dans le cadre d'une convention sur 3 années.

Vu l'appel à projets 2018 « plan de paysage » lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire ;

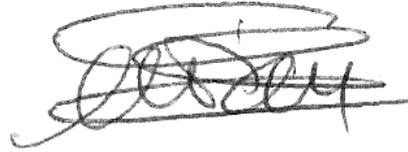
Considérant l'opportunité et l'intérêt pour Saint-Etienne Métropole de répondre à cet appel à projet afin d'engager un plan de paysage au titre du volet paysager de son futur PLUi.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le dépôt d'une candidature à l'appel à projets 2018 organisé par le Ministère,**
- **s'engage à lancer la démarche plan de paysage si la candidature de SEM est retenue,**
- **autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à solliciter tout financement relatif à ce projet,**
- **autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents se rapportant à ce projet,**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2018 Prospective, destination Planification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU